

GRAINVILLE'INFOS /

N° 53 – décembre 2020



Chères Grainvillaises, chers Grainvillais,

Oublions vite cette année 2020. Espérons 2021 plus heureuse.

Tout est bouleversé. Nous n'aurons donc vraisemblablement pas l'occasion de nous rencontrer lors de la cérémonie habituelle des vœux, lors de la Sainte Barbe, lors de la traditionnelle foire de la Chandeleur, et lors d'autres manifestations.

Une bonne nouvelle toutefois : notre boucherie vous accueillera de nouveau courant janvier. Je souhaite que les Grainvillais restent fidèles à leurs commerces qui ont été indispensables pendant le confinement.

*Bonnes fêtes et heureuse année 2021 à tous.
Soyez prudents. Prenez soin de vous et des autres.*

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Vimont'.

*René VIMONT
Votre maire*



Au conseil municipal



Le conseil municipal s'est réuni les 3 juillet, 25 septembre, 6 novembre et 11 décembre. Retour sur les principales décisions prises au cours de ces réunions :

Budget : Le conseil municipal a voté le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 des commerces et de la commune à l'unanimité.

Taux communaux : Cette année encore, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des impôts prélevés par la commune.

Participation aux frais de fonctionnement de notre école 2019/2020 : Le Conseil municipal a décidé de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre école pour l'année scolaire 2019/2020 pour les communes dont les enfants sont accueillis dans notre école à 750€ par enfant en maternelle et 500€ par enfant en primaire.

Panneau d'affichage : Le Conseil municipal a renouvelé le contrat de maintenance pour l'année 2020/2021 auprès de l'entreprise Centaure Systems.

Salon de coiffure : Suite à la fermeture du salon de coiffure durant les périodes de confinement, il a été décidé d'une exonération du paiement du loyer mensuel pour les mois d'avril et mai 2020. Cette exonération a été renouvelée lors du deuxième confinement à compter du 1^{er} novembre 2020 et durant la période de confinement.

Tarifs communaux : Le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs communaux de 2,5%.

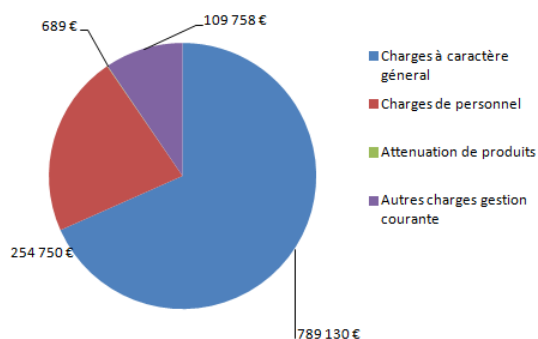
Subvention : Le conseil a donné un avis favorable pour le versement d'une subvention à l'Association des Maires pour les sinistrés des Alpes-Maritimes.

Paiement en ligne : Le conseil acte l'adhésion au paiement en ligne obligatoire des titres de recettes émis au nom de la commune dès lors que celle-ci possède un site internet.

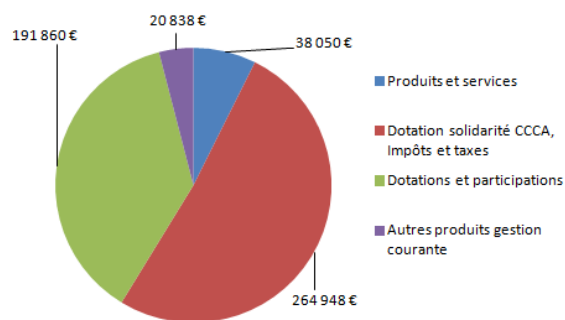
Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site internet de la commune

Budget primitif 2020

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement





Salle cauchoise : 20 ans que la salle cauchoise a été inaugurée. Un programme de travaux de rénovation, de l'intérieur et de l'extérieur, va être mis en place. Ces travaux commenceront en 2021 selon des priorités qui seront déterminées par les commissions de la salle cauchoise et des travaux.

Boucherie : Après plusieurs semaines de fermeture, notre commerce de boucherie a trouvé un repreneur. Après des travaux de réaménagement du magasin, le nouveau propriétaire prévoit une ouverture courant janvier.



Point de tri sélectif : Il est à nouveau nécessaire de rappeler que les points de tri sélectif situés dans la commune ne sont pas des lieux de décharge. Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de ne pas y déposer les déchets non autorisés.

Site internet : Sur la page «Tourisme» du site de la commune, un onglet «les gîtes et chambres d'hôtes» a été créé. Si vous êtes propriétaire d'un de ces hébergements, et si vous souhaitez figurer sur notre site, vous pouvez prendre contact avec la mairie pour communiquer les coordonnées de votre bien.



Résidence le Chant des Oiseaux : Le permis d'aménagement et le dossier loi sur l'eau sont revenus en mairie validés par les autorités compétentes. Les travaux d'aménagement peuvent donc être entrepris et commenceront début 2021. Ce lotissement comprendra 12 parcelles pour accession à la propriété.

Rue des écoles : Suite aux travaux d'assainissement qui ont été réalisés fin août, il est nécessaire de procéder à la mise à niveau des tuyaux d'assainissement de la rue Becdelièvre. Une fois ces travaux effectués, une refecton de la rue des écoles sera réalisée.



Taille des haies : Certains trottoirs de la commune se trouvent rétrécis par l'empiètement de haies qui débordent, représentant un danger pour les piétons. Il revient donc aux propriétaires de ces haies de les tailler afin de libérer l'espace des trottoirs.

Colis de Noël : 126 grainvillais, âgés de 70 et plus, ont bénéficié du colis de Noël : 120 habitants de la commune et 6 grainvillais résidents de la Résidence Anne-Françoise Le Boulitz pour lesquels le contenu du colis est différent du fait de leur hébergement en Ehpad.

Le repas du 1^{er} mai n'ayant pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire, le conseil municipal a décidé d'améliorer pour cette année ce colis. Les colis ont été préparés par les membres de la commission des solidarités et distribués par les conseillers municipaux en décembre au domicile des bénéficiaires dans le respect des gestes barrières.



État civil

Toutes nos félicitations à :

- Aurélie LACHERAY et Anthony NEVEU, mariés le 5 septembre
- Aude-Marie DUBOS et Franck HEIRWEGH, mariés le 18 juillet



Nous souhaitons la bienvenue à :

- Thiago NIEL-COULON

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de :

- Noam LEBREC, survenu le 31 juillet
- Raymonde VERDIERE, survenu le 20 novembre
- Patrick DUBUC, survenu le 2 décembre

Les manifestations du 2^{ème} semestre

Compte-tenu de la crise sanitaire, toutes les manifestations habituelles ont été annulées. Seules deux manifestations ont pu se tenir : la fête de la Procession blanche en juillet, et la cérémonie de commémoration du 11 novembre en comité très restreint.

Dimanche 19 juillet : Fête de la Procession Blanche

Le matin a eu lieu une messe en plein air et en fin de journée un concert organisé par l'association Classique Albâtre



Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1945

Manifestation autorisée en petit comité et sans public



Zoom sur l'agence postale



Karine AUDUBERTEAU ayant choisi une nouvelle orientation professionnelle, c'est maintenant Madame Valérie ANSEAUME qui vous accueille du lundi au vendredi de 14h à 16h. L'agence étant fermée le samedi, il est possible de retirer les courriers recommandés auprès du secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture de ce jour.

L'Agence Postale de Grainville-la-Teinturière fait partie des 17.000 points de contact de la Poste en France ; elle dépend du réseau Seine et Eure qui compte 242 agences et relais.

Nous rappelons ci-dessous les missions et opérations proposées par l'agence postale, service public, identiques à celles que vous pouvez réaliser dans un bureau de poste:

Services postaux

- Tout affranchissement France et Monde
- Vente de timbres courants
- Vente de produits Prêt-à-Poster et Prêt-à-Expédier (Chronopost, Colissimo, Suivi, Enveloppes, etc...)
- Dépôt des objets recommandés, colis, Chronopost et Colis Retour Prépayés
- Retrait des lettres et colis en instance
- Gestion des contrats de réexpédition du courrier particuliers et entreprises
- Gestion des procurations postales
- Point relais Colissimo

Services financiers

- Retrait d'espèces sur compte courant postal (limité à 500€/semaine ou 1000€ pour les comptes-joints) avec CB ou chéquier + pièce d'identité
- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne (limité à 500€/semaine)
- Dépôt d'espèces sur compte courant postal (limité à 500€/semaine)
- Dépôt d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne (limité à 500€/semaine)
- Remise de chèques

Autres prestations

- Vente de pièces de Monnaie de Paris (Or et Argent)
- Formations «Savoir utiliser la Tablette Ardoiz» en collaboration avec le Bureau Centre
- Vente de tous les produits Philatéliques



Zoom sur l'école



Début septembre, la rentrée scolaire 2020/2021 s'est effectuée dans un contexte particulier de crise sanitaire. 141 élèves ont intégré notre groupe scolaire Charles de Gaulle accueillis par Madame BARRAY, directrice de l'école et le corps enseignant.

En maternelle : 27 élèves en petite et moyenne section dans la classe de Madame GEORGES - 27 élèves en moyenne et grande section dans la classe de Madame CHANDELIER et Madame LEBOND

En primaire : 19 élèves en CP et CE1 dans la classe de Madame GRAFF - 22 élèves en CE1 et CE2 dans la classe de Madame VARIN - 22 élèves en CE2 et CM1 dans la classe de Madame DEVERRE - 24 élèves en CM1 et CM2 dans la classe de Madame BARRAY.

Pour répondre aux règles sanitaires en vigueur, les horaires d'entrée et de sortie ont été décalés en fonction des classes, ainsi que les récréations.

Afin d'organiser au mieux le service de restauration, un règlement a été mis en place et sera applicable début janvier. Ce règlement est consultable sur le site internet.



Cette année, le spectacle de Noël ne pourra pas avoir lieu. Cependant, les enfants recevront comme à l'accoutumée un jouet, offert par la commune, qui sera distribué par quelques conseillers au sein de l'école toujours dans le respect des règles sanitaires.

Dans le but d'améliorer l'étanchéité de la toiture du restaurant scolaire, des travaux vont y être effectués prochainement. L'escalier de secours a été rénové pendant les vacances d'été, et la bâche posée sur le grillage a été remplacée par des lambris bois.



Zoom sur le site internet

Déjà 5 ans que le site internet de la commune a été créé... Ce site, complété par notre page Facebook, a véritablement répondu à une attente de modernité dans nos communications.

Le site en quelques chiffres :

- le site compte 1300 utilisateurs réguliers et 6658 utilisateurs au total ; un peu en baisse par rapport à l'année dernière (7119) mais cette année a été moins riche en événements
- La part des connections en mobilité a encore augmenté : 63% contre 57% l'année dernière (notre site est «responsive», c'est-à-dire visible sur tous les écrans, tels les ordinateurs, les mobiles et les tablettes).
- 22% du trafic du site provient de votre page Facebook.

Malgré cette période compliquée, nos moyens de communication ont bien fonctionné.

Notre page Facebook comptent 629 fans qui se connectent de préférence le jeudi midi : la centaine de publications mises en ligne depuis le mois de décembre 2019 a été très appréciée, comme par exemple : la foire de la chandeleur en février (7700 vues et 176 interactions) ainsi que la vidéo qui a été vue 1300 fois, l'annonce de distribution de masque le 30 avril (4754 vues et 717 interactions), les déchets et le respect des équipements en (4400 vues)...

Les différentes pages de notre site sont régulièrement mises à jour, de nouvelles rubriques sont créées (tel le la rubrique «restauration scolaire» sur la page «A l'école»...).

Découvrez ou redécouvrez les informations disponibles, et suivez l'actualité de la commune sur la page «à la Une»





Inscriptions sur liste électorale : Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'inscription sur les listes électorales peut se faire en mairie tout au long de l'année, et en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent ce scrutin.

Mise à disposition de voitures électriques par CCCA: Depuis le 8 juillet 2020, la CCCA met à la disposition de ses habitants un service d'auto-partage de voitures électriques. Albâtre Mobilité est une flotte de 4 véhicules réparties sur 3 sites (Saint-Valéry-en-Caux, Cany-Barville et Fontaine-le-Dun). Un service disponible 24h/24 et 7j/7. Pour plus d'informations, contactez vos Espaces Publics au 02.35.57.92.00 ou au 02.35.57.83.52 ou par mail à espace.public@cote-albatre.com.



Permanence du député de Seine-Maritime : Pour rappel, la permanence de Xavier Batut se situe sur la zone d'activité de Sasseville (3 rue Shamrock). Si vous souhaitez le rencontrer, vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 07 85 97 62 19.

Retrait des comprimés d'iode : Au 16 novembre 2020, au niveau national, moins de 25% des particuliers ont retiré leurs comprimés d'iode en pharmacie. Les particuliers qui n'ont pas effectué leur retrait en pharmacie et qui figurent dans les bases de données, recevront une boîte de comprimés d'iode à leur domicile fin janvier 2021. En revanche, les particuliers qui ne figurent pas dans ces bases de données, les nouveaux arrivants... peuvent retirer ces comprimés auprès des pharmacies habilitées avec le bon de retrait reçu en 2019 ou sur justificatif de domicile.



Deux espaces publics de la CCCA labellisés «France Services» par l'État : L'Espace Public du Littoral à Saint-Valéry-en-Caux et l'Espace Multi-services à Fontaine-le-Dun vous accueillent pour vous accompagner et vous informer dans vos démarches administratives et numériques : emploi, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, mobilité, vie associative...

Recensement à 16 ans : Tout jeune français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Ce recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics, tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire...



Agenda des manifestations

Compte tenu des mesures sanitaires toujours en vigueur, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les éventuelles manifestations qui pourraient se dérouler en 2021. Si des manifestations sont organisées, elles vous seront communiquées via le panneau d'information, le site internet ou la page Facebook.

